

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT: ESSO ULTRA 10W-40

CODE PRODUIT: F-SF02028

REVISION: 30 Juillet 2002

FOURNISSEUR: ESSO S.A.F.

2, RUE DES MARTINETS

F92569 RUEIL MALMAISON CEDEX

TELEPHONE: 01 4710 6000

TELECOPIE: 01 4710 6603

N° D'APPEL D'URGENCE: 08 1000 3353 ou ORFILA 01 4542 5959

CONTACT TOXICOLOGIE: 02 3275 4359

TYPE DE PRODUIT/APPLICATION:

Huile pour moteurs diesel et essence.

REMARQUES RELATIVES A LA MODIFICATION:

REFORMATTED TO BE CONSISTENT WITH DIRECTIVE 2001/58/EG

Révision toxicité et réglementations.

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux présents à des niveaux égaux ou supérieurs à une décl Neant

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

THIS PRODUCT IS NOT CONSIDERED HAZARDOUS ACCORDING TO
EU REGULATORY GUIDELINES.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

EN CAS D'INHALATION:

Dans les conditions normales de manipulation à température ambiante,
l'inhalation de vapeurs ne pose pas de problèmes. En cas de surexposition
aux brouillards d'huile, transporter la personne à l'air, la maintenir au
chaud et au repos.

Faire la respiration artificielle si la respiration est irrégulière ou
arrêtée. Obtenir rapidement une aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

On ne doit pas s'attendre à des effets néfastes en cas de contact avec la peau
avec de l'huile neuve. Après contact avec de l'huile usée, laver soigneusement
avec de l'eau et du savon. Oter les vêtements qui ont été souillés avec de
l'huile usée.

Produit: ESSO ULTRA 10W-40

ESSO S.A.F.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS (SUITE)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Laver abondamment les yeux à l'eau jusqu'à ce que l'irritation se calme. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

EN CAS D'INGESTION:

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir; tenir la personne au repos et appeler un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION:

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:

Matériau combustible, risque faible. Le produit ne peut former des mélanges inflammables ou ne peut brûler que s'il est chauffé au-dessus de son point d'éclair. Toutefois, une contamination, même légère, par des hydrocarbures plus volatils peut augmenter le risque.

POINT D'ECLAIR: > 205 °C METHODE: V O NF T60118

TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION: Aucune donnée disponible.

PROCEDURES SPECIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:

Eau pulvérisée, pour refroidir les surfaces exposées au feu (ex : fûts) et pour protéger les personnes; procédure qui ne doit seulement être utilisée que par du personnel entraîné à la lutte contre l'incendie.

Couper l'arrivée de "carburant", selon les circonstances, soit permettre au feu de brûler au dehors sous contrôle soit utiliser des extincteurs à mousse ou à poudre pour attaquer le feu.

Protections respiratoire et oculaire pour le personnel de lutte contre l'incendie exposé aux fumées et aux émanations.

Produit: ESSO ULTRA 10W-40

ESSO S.A.F.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (SUITE)

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX:

Fumées, oxydes de soufre de phosphore et d'azote, et monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES: Voir section 8.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

POLLUTION DU SOL:

Couper la source en prenant les mesures de sécurité. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones situées en contrebas; prévenir les autorités compétentes s'il y a eu contamination de la végétation. Prendre les mesures pour minimiser les effets possibles sur la nappe phréatique.

Enlever par écrémage ou pompage en utilisant de l'équipement antidéflagrant ou contenir le liquide répandu par un barrage flottant, du sable ou un autre absorbant efficace et récupérer dans des fûts.

Si nécessaire, se débarrasser des résidus absorbés selon les indications de la section 13.

POLLUTION DE L'EAU:

Confiner l'épandage immédiatement avec un barrage flottant, prévenir les autres bateaux. Avertir les autorités portuaires.

Enlever de la surface par écrémage ou avec des absorbants. Disperser les résidus dans le cas d'eaux non confinées, si cela est autorisé par les autorités locales et par la réglementation en matière d'environnement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

UTILISATIONS SPECIFIQUES:

Huile pour moteurs diesel et essence.

Stocker le produit à température ambiante, dans des zones bien ventilées, et à l'abri de toute source d'ignition.

Utiliser les équipements de manutention adaptés pour une manipulation des récipients et des colis en sécurité. Les équipements électriques devront être

Produit: ESSO ULTRA 10W-40

ESSO S.A.F.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE (SUITE)

en conformité avec la réglementation locale en matière de prévention des incendies pour ce type de produits.

TEMPERATURE DE TRANSPORT, °C: 5 MINIMUM DE POMPABILITE
TEMPERATURE DE STOCKAGE, °C: Ambiante à 40

PRECAUTIONS SPECIALES:

Conserver les récipients fermés en dehors des utilisations

Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 VALEUR LIMITE D'EXPOSITION:

L'ACGIH recommande une VME de 5 mg/m³ et une STEL-15 minutes de 10 mg/m³ pour les brouillards d'huile (méthode de monitoring; NIOSH 5026)

8.2 PROTECTION INDIVIDUELLE:

En systèmes ouverts quand des contacts sont possibles, porter des lunettes de sécurité, des vêtements de travail et des gants résistants aux produits chimiques.

Si seuls des contacts accidentels sont probables, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Des précautions spéciales ne sont pas nécessaires si le contact avec les yeux et la peau est évité.

Si les concentrations dans l'air menacent de dépasser les concentrations moyennes admissibles et que les méthodes de travail, les moyens techniques ou autres de réduire l'exposition sont insuffisants, le port d'un équipement respiratoire homologué est à considérer pour éviter une surexposition par inhalation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

GENERAL

ASPECT / ODEUR:

Liquide ambré clair, légère odeur de pétrole.

INFORMATION IMPORTANTE POUR LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

MASSE VOLUMIQUE kg/m³: 0,87 à 15 °C_{Typ.}

Produit: ESSO ULTRA 10W-40

ESSO S.A.F.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (SUITE)

POINT D'EBULLITION: Aucune donnée disponible.

VISCOSITE, mm²/s: 14,6 à 100 °C Typ.
109 à 40 °C Typ.

PRESSION DE VAPEUR, kPa: à 20 °C Non volatil

DENSITE DE VAPEUR SOUS 1 atm (air=1): Plus lourd que l'air

VITESSE D'EVAPORATION (acétate de n-butyle = 1 Non volatil

SOLUBILITE DANS L'EAU: 20 °C Négligeable

pH: Non applicable.

POINT D'ECLAIR: > 205 °C METHODE: V O NF T60118

TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION: Aucune donnée disponible.

COEFFICIENT DE PARTAGE n-octanol/eau: Aucune donnée disponible.

AUTRE INFORMATION

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE:

Stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

CONDITIONS A EVITER:

Tenir à l'abri des sources de chaleur, des flammes nues et des sources d'ignition.

MATERIAUX A EVITER:

Ne pas mettre en contact avec des agents oxydants puissants comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:

Le produit ne se décompose pas à température ambiante.

Produit: ESSO ULTRA 10W-40

ESSO S.A.F.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DUS A UNE SUREXPOSITION:

EN CAS D'INHALATION:

Risque négligeable dans les conditions normales de manipulation à température ambiante.

Des vapeurs, des brouillards ou des fumées peuvent se former par action mécanique ou à température élevée, et irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons.

Eviter de respirer les vapeurs, brouillards ou fumées.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Faible toxicité aiguë.

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent conduire à une irritation légère de la peau.

Des contacts prolongés et répétés avec des huiles usées pour moteurs à essence peuvent conduire à des cancers de la peau .

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Irrite légèrement mais n'endommage pas le tissu de l'oeil.

EN CAS D'ABSORPTION PAR VOIE ORALE:

Faible toxicité aiguë/systémique.

CHRONIQUE:

Bien qu'il n'y ait pas de résultats de tests spécifiques sur tous les composants de l'huile de base , par comparaison avec des huiles de base de composition et de raffinage similaire , on ne doit pas s'attendre à une démonstration de potentiel cancérigène. Le composant huile de base qui a été testé n'a montré aucune évidence de cancérigénicité.

Des contacts prolongés ou répétés avec de l'huile usée de moteur à essence ont causé un cancer de la peau chez des animaux de laboratoire. Il n'est pas entièrement démontré que ces résultats s'appliquent à l'homme.

Produit: ESSO ULTRA 10W-40

ESSO S.A.F.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (SUITE)

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

AIGUE:

Il n'y a pas de données expérimentales disponibles pour le produit complètement formulé. Les risques potentiels pour la santé ont été déduits de ce qui est généralement connu de la toxicité des huiles de base et des additifs en prenant en compte la concentration à laquelle ils sont présents. Les effets généraux des huiles minérales sont connus et sont décrits dans des publications dont le rapport CONCAWE 5/87 " Health Aspect of lubricants "

CHRONIQUE:

EFFETS SPECIFIQUES:

Cancérogénèse: Il convient d'éviter tout contact prolongé et répété avec des huiles en service ou usagées quelles qu'elles soient, elles peuvent contenir des hydrocarbures polynucléaires aromatiques (HPA) dont certains se sont révélés cancerigènes en expérimentation animale.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

EFFETS/IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT:

ECOTOXICITE: Aucune donnée disponible.

MOBILITE: Aucune donnée disponible.

PERSISTENCE ET BIODEGRADABILITE: Aucune donnée disponible.

POTENTIEL BIOACCUMULATIF: Aucune donnée disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

EXCEDENTS OU DECHETS:

Méthodes pertinentes d'élimination:

La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.

EMBALLAGES SOUILLES:

Méthodes pertinentes d'élimination:

Remettre à un ramasseur agréé.

Produit: ESSO ULTRA 10W-40

ESSO S.A.F.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION (SUITE)

DISPOSITIONS LOCALES:

Réglementations du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer: décrets n° 73-218 du 23.02.73 et n° 77-254 du 08.03.77; circulaires du 14.01.77 et du 04.11.80.

Réglementation relative aux déchets: loi n° 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-974 du 19.08.77; décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par les décrets n° 85-387 du 29.03.85 n° 89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées: loi n° 88-1261 du 30.12.88; décret n° 90-267 du 23.03.90, relatif à l'importation à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances: loi n° 92-646 du 13.07.92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Codes européens d'élimination des déchets : 13 02 02

EXCEDENTS OU DECHETS:

Méthodes pertinentes d'élimination:

La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.

EMBALLAGES SOUILLES:

Méthodes pertinentes d'élimination:

Remettre à un ramasseur agréé.

DISPOSITIONS LOCALES:

Réglementations du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles, souterraines et de mer: décrets n° 73-218 du 23.02.73 et n° 77-254 du 08.03.77; circulaires du 14.01.77 et du 04.11.80.

Réglementation relative aux déchets: loi n° 75-633 du 15.07.75 et décret n° 77-974 du 19.08.77; décret n° 79-981 du 21.11.79 modifié par les décrets n° 85-387 du 29.03.85 n° 89-192 du 24.03.89 et 89-648 du 31.08.89 portant réglementation de la récupération des huiles usagées: loi n° 88-1261 du 30.12.88; décret n° 90-267 du 23.03.90, relatif à l'importation à l'exportation et au transit de déchets générateurs de nuisances: loi n° 92-646 du 13.07.92 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CONDITIONNEMENT D'USAGE POUR L'EXPEDITION PAR BATEAU:

Camions citernes, fûts, bidons.

TEMPERATURE DE TRANSPORT, °C: Ambiante à 40

Réglementations pour le transport international

Not regulated for transport by: land under ADR/RID regulations, Inland waterways under ADNR regulations, sea under IMO regulations and air under IATA regulations

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DIRECTIVE CEE SUR LES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES :
Non concerné

VOIR DIRECTIVE CEE 91/155/CEE

REGLEMENTATION FRANCAISE

Code de la sécurité sociale:

Tableau(x) des maladies professionnelles : N° 36.

Code du travail : Art. R 241-50, arrêté du 11.07.77

Produit: ESSO ULTRA 10W-40

ESSO S.A.F.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (SUITE)

Nomenclature rejets (voir ! 13): -

16. AUTRES INFORMATIONS

BIBLIOTHEQUE DES PHRASES DE RISQUES LISTEES DANS CE DOCUMENT:

Neant

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est con\u.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions règlementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin des données
